Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_33-DE

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 09 NOVEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 3 novembre 2020

Délibération
N°B2020_33

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**19**
Suffrages exprimés :	**19**
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel, VIALADE Alain,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : RIO Jean-Louis

EXCUSES : - **EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55), RIO Jean-Louis (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION :** **BELLOTTI-LASCOMBES Emma, JANSANA Jean-Marc** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (de la délibération N°B2020_33 à B2020_49, délibérations N° B2020_53, B2020_54 et N°B2020_56)**

Nomenclature Etat : Institution et vie politique - Intercommunalité

OBJET : COMMUNICATION – Retrait de la Convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020

Par délibération N°B2020_15 du 24 février 2020, le Bureau communautaire avait adopté la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020.

A l'occasion de la Foire de Printemps, le Grand Narbonne et Alenis mettent habituellement en œuvre des actions de communication et des plans media pour assurer la promotion de leurs services ou manifestations.

Le Grand Narbonne participe à la Foire de Printemps, manifestation économique d'envergure, pour ses besoins de communication de proximité.

Alenis met en œuvre un important plan media sur le territoire et au-delà afin de renforcer la notoriété de la manifestation, fidéliser et recruter des visiteurs. Dans ce contexte, le Grand Narbonne et Alenis s'étaient rapprochés pour déterminer les modalités d'un échange réciproque des moyens de promotion nécessaires à leurs besoins de communication respectifs.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_33-DE

Afin d'organiser cet échange, il convenait de conclure une convention qui avait pour objet de préciser les conditions d'échanges des moyens de communication nécessaires à la promotion des services publics pour le Grand Narbonne et de la Foire de Printemps pour Alenis.

Elle fixait les moyens de communication mis à disposition des deux parties. Elle précisait également les modalités de validation et de transmission des éléments techniques.

Le Grand Narbonne dispose, pour ses besoins propres ou celui de ses partenaires, de 6 semaines d'affichage sur la flotte de bus urbain du réseau Citibus. La Communauté d'agglomération devait mettre gracieusement à la disposition d'Alenis le réseau d'affichage de la flotte de bus urbains Citibus pour une durée d'une semaine soit du 27 avril au 3 mai 2020, ainsi que la publication d'un article dans le support Grand Narbonne, agenda des sorties culture et loisirs pour la période février-mars-avril 2020, la mise en place d'une bâche de 4 m x 6 m sur la façade de la médiathèque du Grand Narbonne d'une durée de quinze jours et la diffusion d'affiches et de flyers au sein des équipements communautaires.

Alenis devait mettre gracieusement à la disposition du Grand Narbonne un espace d'exposition de 48m² situé dans le hall d'entrée du Parc des Expositions.

La conception des affiches et leur impression pour la campagne de communication sur les bus ainsi que la conception et l'impression de la bâche étaient à la charge exclusive d'Alenis.

La présente convention devait être conclue pour une période d'une durée d'un an, soit l'année 2020 et pourrait être renouvelée par accord exprès entre les parties pour une durée d'un an.

Cependant, en raison de la crise sanitaire lié à la COVID-19 et des mesures prises par le gouvernement au printemps, la Foire de Printemps du Grand Narbonne a été annulée. Cette manifestation n'a pas pu être reprogrammée en 2020.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le retrait de la délibération N°B2020_15 du 24 février 2020 et de la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020,

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération